

OFFRE GLOBALE VISANT L'UNITÉ DES FFRS

Aujourd'hui, le comité de négociation de l'unité des FFRS a rencontré l'employeur pour répondre à l'offre globale que la Société a présentée le 25 septembre dernier.

Depuis le début des négociations, l'employeur nous a dit qu'il ne voulait pas changer la Société aux dépens de ses employés. Mais après avoir examiné l'offre patronale, nous ne sommes pas convaincus que l'employeur ait tenu parole.

Nos négociatrices et négociateurs ont été clairs : nous n'accepterons pas de changements aux gains que nous avons obtenus au terme de luttes acharnées depuis 2004. Ensemble, nous avons fait trop de chemin pour accepter de prendre du recul. Nous n'accepterons rien de moins que ce que nous méritons!

Points saillants de notre offre globale :

- Droits en matière de **sécurité d'emploi** correspondant à ceux de la convention collective de l'unité urbaine.
- **Hausses salariales** de 12,65 % la première année et de 4,5 % la deuxième année, et discussions sur la durée de la convention collective et sur les hausses salariales lors des années subséquentes.
- Paiements de l'**IVC** intégrés aux taux de salaire de base.
- Un **système de taux horaire** qui répond aux besoins de tous les FFRS.
- **Maximisation du nombre d'itinéraires de 8 heures.**
- Chaque heure travaillée par les employées et employés réguliers et payée au taux régulier **ouvre droit à pension.**
- **Véhicules de la Société** fournis à tous les FFRS, en commençant par les employées et employés qui en font la demande.
- **Amélioration de la dotation en personnel et du remplacement des absences**, notamment en veillant à ce que Postes Canada soit responsable de suppléer à toutes les absences, en éliminant les obstacles à la création de groupes d'ESRA et en établissant des graphiques à colonnes pour les FFRS.

.../2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

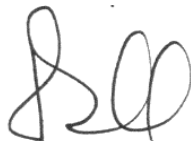
 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



- **Semaine de travail de 40 heures garantie pour les ERP.**
- **Pauses et pauses-repas** conformes aux dispositions visant les membres du groupe 2 de la convention collective urbaine.
- **Hausse des prestations du PAICD, passant de 70 % à 80 %** de notre salaire.
- **Hausse à 88 % de l'indemnité versée dans le cas d'un congé pour accident du travail.**
- **Ajout de dix jours de congé pour raisons médicales** en plus des sept jours de congé pour raisons personnelles, et possibilité d'accumuler les congés pour raisons médicales non utilisés.
- **Améliorations significatives aux régimes collectifs d'avantages sociaux**, y compris une protection accrue pour les spécialistes de la santé, les traitements de fertilité, les soins d'affirmation de genre, les soins de la vue, etc.
- **Amélioration des droits des ERSA**, alignés sur ceux des employées et employés temporaires de l'unité urbaine.
- **Aucun recouvrement des paiements prétendument versés en trop** relativement aux ERMP.
- **Congé préventif payé pour les employées enceintes ou allaitantes.**
- **Meilleures protections contre les changements technologiques.**
- **Participation des FFRS aux projets d'expansion des services.**
- **Aucune sous-traitance** du travail des FFRS.

Montrons à Postes Canada que nous tenons fermement à nos revendications!

Solidarité,



François Senneville
Négociateur principal, unité des FFRS

